



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5211

Approbation d'un avenant à la convention cadre d'objectifs triennale entre la Ville de Lyon et l'association de gestion de la Villa Gillet

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 19 DÉCEMBRE 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 DECEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 23 DECEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINÉ, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme FRIH (pouvoir à Mme AIT MATEN), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), M. PHILIP, Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. LEVY), Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LEVY, M. KIMELFELD

2019/5211 - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION
CADRE D'OBJECTIFS TRIENNALE ENTRE LA VILLE DE
LYON ET L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA VILLA
GILLET (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 décembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Villa Gillet, association loi 1901, est un centre pluridisciplinaire dédié à la littérature et aux débats d'idées. Depuis 1989, écrivains, penseurs, chercheurs, artistes et acteurs de la vie publique sont invités à venir débattre des grandes questions de notre temps.

En novembre 2019, Lucie Campos a pris la direction de cette association, suite au départ à la retraite de Guy Walter, qui assurait ces fonctions depuis 30 ans.

Prenant appui sur la reconnaissance du projet transdisciplinaire de la Villa Gillet, Lucie Campos ouvrira des perspectives nouvelles à la croisée de la littérature, de la philosophie et des sciences humaines, du livre et du numérique, du patrimoine.

A noter que l'association occupe une partie des locaux de la Villa Gillet, appartenant à la Ville de Lyon, par convention d'occupation temporaire du domaine public.

Une convention d'objectifs a été signée le 27 février 2017 entre la Ville de Lyon et l'association et arrive à échéance le 31 décembre 2019.

Afin de laisser le temps à la nouvelle direction de prendre ses fonctions et de formaliser un projet en accord avec la Ville de Lyon, dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs, il vous est proposé de prolonger la convention d'objectifs en cours jusqu'au 31 décembre 2020.

Pour mémoire, l'association perçoit une subvention annuelle de fonctionnement inscrite au budget primitif. Pour l'exercice 2020, sera proposée au Conseil Municipal du 27 janvier 2020, une subvention à hauteur de 221 000 €

Vu ladite convention du 27 février 2017 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

1- L'avenant n°1 à la convention d'objectifs conclue le 27 février 2017, entre la Ville de Lyon et la Villa Gillet, est approuvé.

2- Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER